



Genève, 1-5 décembre 2025

A/IGWG/4/2

26 novembre 2025

Projet de programme de travail

Lundi 1 ^{er} décembre	
9 h 30-12 h	1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail - Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée est invité à adopter l'ordre du jour et le programme de travail. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées)</i>¹ 2. Projet de texte de l'annexe PABS - Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application et objectifs, et termes employés. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
12 h-14 h	<i>Pause déjeuner</i>
14 h-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) Le Groupe de travail est invité à examiner la section I. Champ d'application et objectifs, et termes employés. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
16 h 45-17 h 15	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
17 h 30-19 h 30	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>

Mardi 2 décembre	
9 h 30-12 h	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) Le groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
12 h-14 h	<i>Pause déjeuner</i>
14 h-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) Le Groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du système PABS. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail)</i>¹
16 h 45-17 h 15	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
17 h 30-19 h 30	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>

¹ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

Mercredi 3 décembre	
9 h-11 h30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
11 h 30-13 h	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
13 h-14 h	<i>Pause déjeuner</i>
14 h-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
17 h-19 h	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>

Jeudi 4 décembre	
9 h 30-12 h	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le groupe de travail est invité à examiner la section II. Dispositions relatives à la mise en œuvre du système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
12 h-14 h	<i>Pause déjeuner</i>
14 h-16 h 30	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le groupe de travail est invité à examiner la section III. Gouvernance et examen du système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
16 h 45-17 h 15	<i>Séance avec les parties prenantes concernées</i>
17 h 30-19 h 30	<i>Créneau réservé aux discussions informelles</i>

Vendredi 5 décembre	
9 h 30-12 h	2. Projet de texte de l'annexe PABS (suite) – Le groupe de travail est invité à examiner la section III. Gouvernance et examen du système PABS. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ² 4. Prochaines étapes – Le Groupe de travail est invité à discuter des prochaines étapes. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²
12 h-14 h	<i>Pause déjeuner</i>
14 h-16 h 30	4. Prochaines étapes (suite) – Le Groupe de travail est invité à discuter des prochaines étapes. (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ² 3. Propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/2/4 (s'il y a lieu) – Le Groupe de travail est invité à examiner et à approuver les propositions éventuelles des États Membres concernant les entités supplémentaires à inscrire à l'annexe D et/ou l'annexe E du document A/IGWG/2/4 (s'il y a lieu). (<i>Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail</i>) ²

² Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.

Vendredi 5 décembre	
	5. Rapport de la réunion – Le Groupe de travail est invité à examiner un projet de rapport reprenant les principales conclusions de la réunion. <i>(Séance ouverte à tous les membres du Groupe de travail et aux parties prenantes concernées)</i>³ 6. Clôture de la session

³ Le Groupe de travail intergouvernemental est composé de l'ensemble des États et organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations des observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine.